

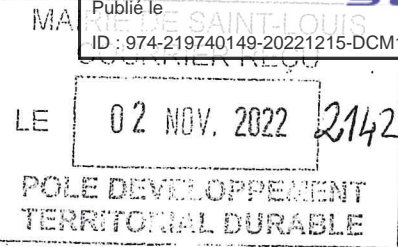


Envoyé en préfecture le 30/12/2022

Reçu en préfecture le 30/12/2022

Publié le

ID : 974-219740149-20221215-DCM147\_2022-DE



Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis  
68 rue Lambert, 97450 Saint-Louis  
Tel 0692 33 80 87  
Mail : [karesinlui@gmail.com](mailto:karesinlui@gmail.com)  
Siret : 388 993 701 00027

À Saint-Louis le 26 octobre 2022

À l'attention de Madame Le Maire

Objet : Ouvertures dominicales / dimanches du Maire.

Madame Le Maire,

Nous, soussignés, Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis, avons l'honneur de vous informer que les impératifs des commerces de Saint-Louis nous obligent à demander à ce que les salariés des commerces puissent venir travailler les dimanches suivants :

- Le 5 février
- Le 28 mai
- Les 11 et 18 juin
- Les 6 août et les 13 août
- Les 5 novembre et 12 novembre
- Le 17 décembre
- Le 24 décembre

Nous vous prions, Madame Le Maire, d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bureau de l'ACISL.

